



Copropriete/AG/décision/majorité requise

Par **giloulami**, le **21/04/2014** à **17:52**

Bonjour,

l'ordre du jour de notre prochaine AG de copropriété propose l'achat d'un terrain mitoyen en vue d'agrandir le parking.

Il s'agit d'un très lourd investissement, quelle est la majorité requise pour ce type d'investissement?

J'ai lu que pour la vente d'une partie commune, l'unanimité était requise, qu'en est il pour l'achat?

Par **juriste13**, le **21/04/2014** à **18:55**

Bonjour giloulami,

Effectivement dans le cas que vous citez, l'unanimité est nécessaire.

Pour de plus de précisions suivez le lien suivant:

<http://coproprietaires-baissez-vos-charges.com/copropriete/20140416-les-charges-de-copropriete-pour-quelle-charges-vote-t-on-en-ag-episode-3-192232>

Cordialement.

Par **giloulami**, le **22/04/2014** à **11:55**

merci de votre prompte réponse.

J'ai consulté l'item relatif aux votes nécessitant l'unanimité, mon cas "achat de partie commune" n'y est pas cité. Est il assimilable à "construction de partie commune"?

Par **juriste13**, le **22/04/2014** à **12:55**

Bonjour,

Il s'agit de la vente de parties communes.

Cordialement

Par **giloulami**, le **22/04/2014** à **16:20**

si je comprends bien dès lors qu'il s'agit d'une vente ou dans mon cas de l'achat d'un terrain visant à modifier le périmètre de la copropriété, un vote à l'unanimité est nécessaire?
Merci de vos lumières!